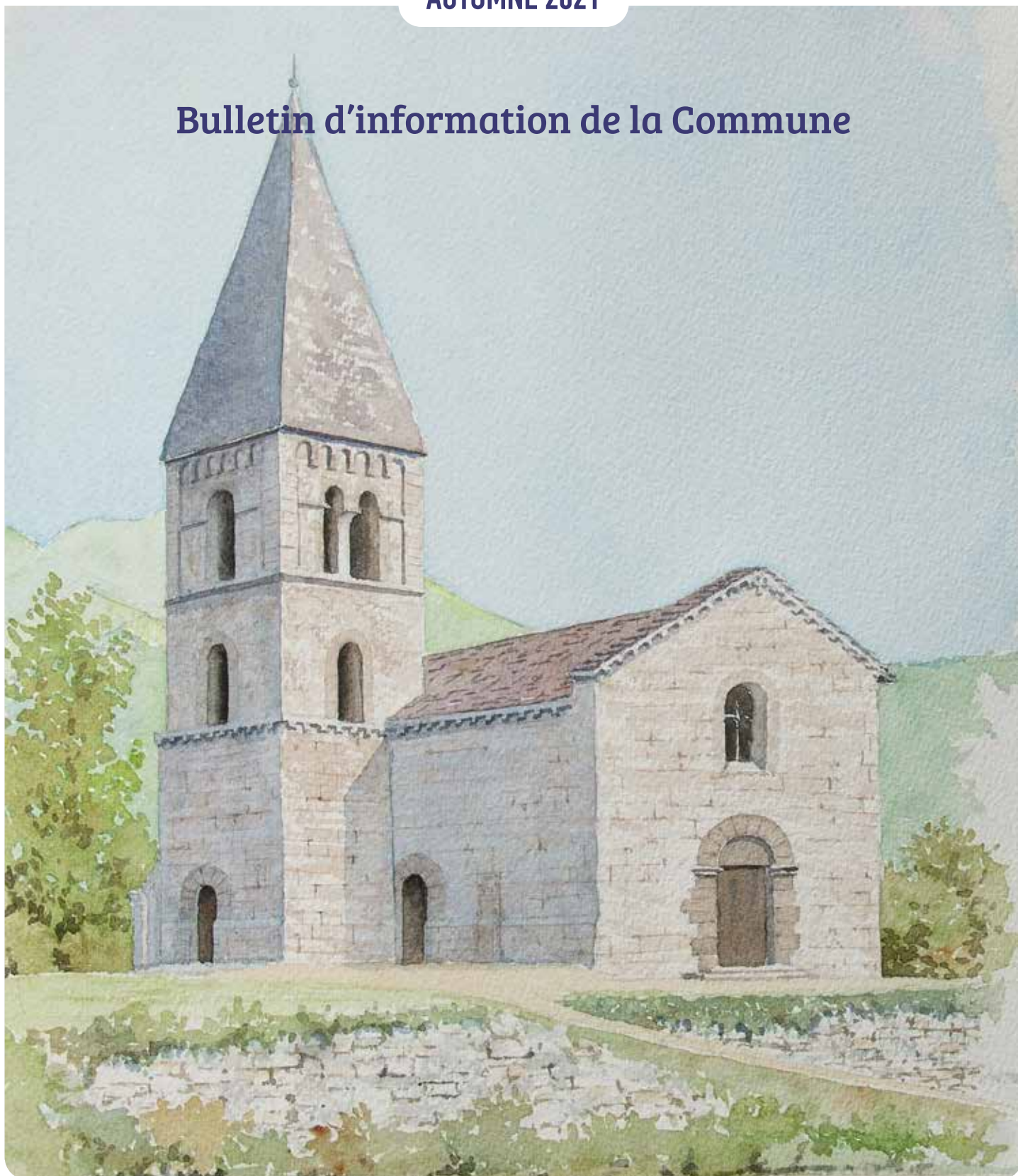




Au Fil des Pages

AUTOMNE 2021

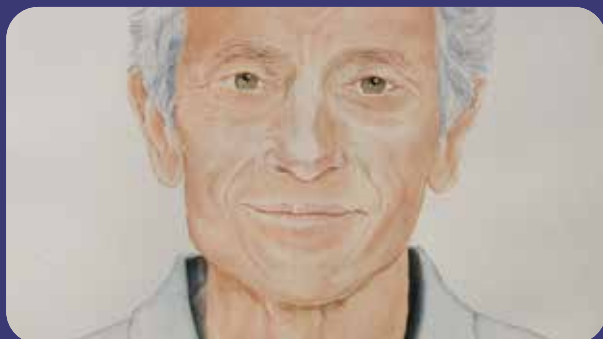
Bulletin d'information de la Commune





Le mot du Maire	p.03
Diaporama	p.04
Portrait	p.08
Vie communale	p.10
Vie associative	p.17
La Métro	p.19
Informations diverses	p.20
Informations pratiques	p.23

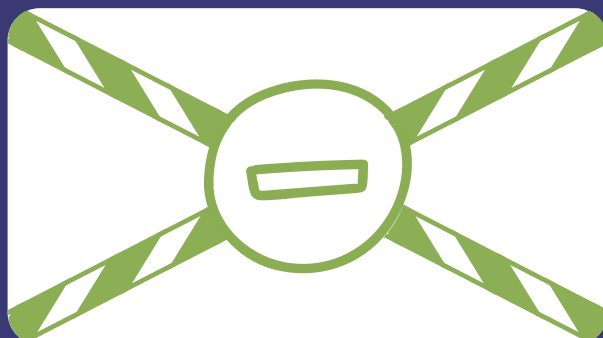
Zoom sur...



Interview M. Rouvidant p.08



Nouveaux équipements hivernaux p.12



Fermeture de la Route de Champ p.13



ÉTAT CIVIL

Mariages :

- **Jennifer BURLET-PARENDEL** et **Jean-François SOUCHON**
Unies le 10 Juillet 2021
- **Marine TAVERNA** et **Adrien QUIJADA**
Unies le 29 Juillet 2021
- **Johanna LE** et **Michaël TAORMINA**
Unies le 04 Septembre 2021
- **Chloé GIGLIOTTI** et **Eloïse GOBBA**
Unies le 18 Septembre 2021

Naissances :

- **Louis MASNADA** né le 25 Août 2021
Fils de Anaïs BLAIS et Lionel MASNADA

Décès :

- **Antonina GIROUD** née **MUSSO** décédée le 20 Avril 2021
- **Yvonne FINET** née **CHAMOND** décédée le 18 Août 2021



Mésageoises, Mésageois,

Que cela a été compliqué, voire très compliqué pendant la semaine du 20 au 24 septembre 2021 où une partie du flux des véhicules de la RN 85 a traversé notre commune via la Route de la Commanderie afin de permettre à la DIRMED de traiter un merlon rocheux en suspens surplombant la RN 85 !

On a pu constater un fort trafic, des encombrements, des vitesses excessives, de l'incivilité, quelques anicroches, des camionneurs perdus, des GPS qui tournent en rond.... Bref, force est de constater que notre voirie était franchement en sous capacité et non adaptée pour cette circulation, constatations que nous avons retransmises au gestionnaire de la RN 85.

Cependant, je tiens à remercier la gendarmerie de Vizille ainsi que notre agent technique pour leur présence les matins et après-midis devant l'école, où subitement, la courtoisie des automobilistes revenait, les gestes de la main pour « laisser passer » se faisaient remarquer. Nous avons reçu bon nombre de mails, courriers, retours oraux sur cette situation que nous vivions TOUS. Nous avons ajouté des panneaux de signalisation et essayé de sécuriser les traversées des enfants avec nos moyens. Je profite de cette occasion pour inviter les Mésageois, élus ou pas élus, dans ces moments exceptionnels, s'ils peuvent se rendre disponibles, 30 minutes, 1 heure dans la journée, à contacter la mairie pour participer à la sécurisation des abords de l'école avec un gilet réfléchissant, car nous sommes tous concernés.

Suite à notre projet d'installer une aire de jeux aux abords du city stade, nous avons été retoqués par la Préfecture concernant l'emplacement sur lequel nous avions prévu d'installer un Pumptrack (piste pour vélo, trottinettes, et rollers). En effet, la zone goudronnée du City Stade qui nous paraissait être le meilleur endroit pour installer cet équipement, est classée en zone rouge RC (Risque de Crues) au PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondations) Romanche aval. La commande de celui-ci a donc été annulée. L'aire de jeux pour enfants, les agrès de fitness et la table de ping pong, quant à eux, ont été maintenus, mais sur un autre emplacement à proximité du City Stade, hors zone rouge ! Nous espérons que les travaux débiteront avant la fin de l'année.

Avant l'été, en fonction de la crise sanitaire, nous avons décidé encore cette année de ne pas organiser le repas des « anciens » mais de continuer à proposer un colis pour tous nos aînés de plus de 65 ans et d'offrir par la même occasion une bande-dessinée « La Pierre des Rois », qui retrace 20 années de vie de notre historien Robert Aillaud, sur la découverte de l'albâtre de Notre Dame de Mésage. En lien avec cet événement, je suis très fier d'avoir au sein de notre mairie, un buste de Marianne sculpté en albâtre de Notre Dame de Mésage. Vous pouvez venir la découvrir de visu à l'accueil de la mairie.... Sans la toucher !

Des travaux sur les réseaux d'assainissement et des eaux pluviales devraient être entrepris prochainement. Ils concernent la mise en séparatif du tronçon RN 85 / Montée de St Sauveur / premiers linéaires de la Route du Plan du Noyer. Des perturbations d'accès par de l'alternat sont à prévoir fin novembre 2021.

Il y aura aussi des travaux d'extension du réseau des eaux pluviales sur le début de la Route du Montalay jusqu'au croisement avec la Montée des Collines, avec des contraintes de circulation. Ces futurs travaux prévus pour 2022 sont en cours d'étude.

Une fois n'est pas coutume, je tiens à remercier par cet édit les adjoints au maire :

Isabelle GOBBA, pour ses actions à l'école, son dynamisme et sa disponibilité au sein du CCAS, sa gestion et sa relation avec le personnel communal ainsi que le suivi des protocoles sanitaires sur notre commune...

Myriam THEODORESCO, pour sa relation avec les associations, son dévouement inconditionnel à vouloir donner, diffuser de l'information, de créer, imaginer, mettre en œuvre des animations sur notre commune comme la venue du magicien David Coven, la séance de cinéma au Moulin...

Daniel DI FRUSCIA, pour son investissement à organiser, optimiser les travaux qui ont un coût pour la collectivité, pour son écoute de tous les habitants, son désir de toujours bien faire, d'améliorer, d'embellir notre commune, pour sa grande disponibilité...

Ces quelques actions ne sont pas exhaustives, tant d'heures passées, tant de travail dans « l'ombre », de rencontres, de réunions, de présence à mes côtés.... **MERCI.**

Bien entendu, je n'oublie pas les conseillers municipaux qui sont là eux aussi à mes côtés pour gérer la commune en fonction de leurs disponibilités... **Merci.**

« Je vous souhaite un bel automne, ainsi qu'une bonne fin d'année, les fêtes arrivant à grands pas... »

Jérôme Buisson



Inauguration et vernissage

Le mercredi 22 septembre a eu lieu l'**inauguration du buste de la Marianne en albâtre de Notre Dame de Mésage**, ainsi que le **vernissage de la bande dessinée « La Pierre des Rois »**, racontant les 20 ans de recherches de Robert Aillaud pour mettre à jour l'histoire des carrières d'albâtre de notre village. L'après-midi, les habitants et autres curieux ont pu venir librement admirer la statue et la BD, et rencontrer respectivement la sculptrice Emilie Sartelet, et Georges Martin, l'auteur de la BD. Le soir, grâce à la co-invitation des Maires de Notre Dame de Mésage, Jérôme Buisson, et de Vizille, Catherine Troton, ce sont les souscripteurs à la BD et les invités au vernissage qui se sont retrouvés au bâtiment du Moulin.

Emilie Sartelet et Jérôme Buisson ont dévoilé la sculpture. Quant à eux, les auteurs de la BD **Georges Martin, Philippe Gorgeot et Robert Aillaud** ont présenté l'histoire et le processus de création de cette bande dessinée.

ISÈRE

ISÈRE

Une Marianne en albâtre, la pierre des rois de Notre-Dame-de-Mésage

Un buste de Marianne en albâtre local va désormais trôner à la mairie de Notre-Dame-de-Mésage. La BD "La pierre des rois" témoigne des recherches acharnées d'un historien amateur pour révéler l'importance de ce matériau utilisé dans de nombreuses sculptures médiévales et de la Renaissance.

La pierre des rois est désormais à l'honneur sur les terres dont elle a été extraite, à Notre-Dame-de-Mésage. Mercredi 22 septembre, dans la salle du Moulin de la commune, Jérôme Buisson, le maire, a dévoilé une Marianne en albâtre local. Cette sculpture condense une extraordinaire aventure humaine. Son socle repose sur Robert Aillaud, historien amateur, vice-président des Amis de l'histoire du pays vizillais. « C'est l'initiateur, le déclencheur de tout ce qui nous arrive », a souligné le maire. « Cet amoureux du patrimoine », comme l'a qualifié Catherine Troton, maire de Vizille qui a apporté son soutien au projet, a en effet mené une quête de plus de 15 ans révélant ainsi l'importance de l'albâtre local.

Les plus grands musées exposent des œuvres en albâtre

En 2001, Robert Aillaud, en visite au Palais du parlement de Bourgogne à Dijon, découvre en effet que les pleureurs à la base du tombeau de Philippe le Hardi, sont en albâtre de Notre-Dame-de-Mésage. Il connaissait l'existence de la carrière mais ne se doutait pas que ce matériau, souvent confondu avec le marbre, s'était

exporté aussi loin. Dans le même temps, le musée du Louvre s'interroge justement sur l'origine de ses marbres. Les recherches de l'historien et de ses limiers à travers la France et les analyses isotopiques de grands laboratoires sur les biens culturels ont fini par entrer en résonance. Il s'avère que les plus grands musées exposent des œuvres en albâtre mésageois. Une BD, "La pierre des rois", signée Robert Aillaud, Georges Martin et Philippe Gorgeot, relate cette incroyable enquête [voir-ci contre].

Pourtant, « vous n'avez même pas un morceau d'albâtre à la mairie », avait fait remarquer M. Aillaud au maire ! « Trouve-moi un bloc et on fera une sculpture », avait répondu du tac au tac Jérôme Buisson. « Je ne me doutais pas que trois jours après, Robert en avait un à disposition », a raconté le maire. C'est encore Robert Aillaud qui s'est adressé à l'école de sculpture de Saint-Antoine-l'Abbaye, "l'atelier des bons ouvriers", pour trouver un sculpteur sur pierre. Emilie Sartelet, installée à Trévoux, s'enthousiasme pour le projet et retrouve à cette occasion une amie, Myriam Théodoresco, adjointe à la culture à Notre-Dame-de-Mésage. « J'ai vécu mon histoire avec cette sculpture, a relaté Emilie Sartelet. Ce bloc usé par des années d'abandon, j'avais hâte de lui donner du sens. C'est la beauté elle-même et les valeurs républicaines » que ce buste transmet. Les enfants des écoles ont été invités à le découvrir. Aujourd'hui, la pierre des rois trône en son royaume.

Estelle ZANARDI



Emilie Sartelet, sculpteur sur pierre, a réalisé un buste de Marianne en albâtre. Une fierté pour le maire Jérôme Buisson et tous les habitants. Au Moyen Âge, la commune a en effet fourni ce matériau prisé par les élites pour sculpter les tombeaux des papes et princes. Photo Le DL/E.Z.

➤ La BD "La pierre des rois"

C'est une enquête incroyable que relate "La pierre des rois". Attention, cette BD n'est pas une fiction mais une histoire vraie condensée à partir de la documentation débordante de Robert Aillaud. « Un travail monstrueux », a témoigné Georges Martin qui a lancé cette idée de BD et qui a planché sur le scénario et les dessins avec Philippe Gorgeot pour les lettrages. « Denis Bellon, président des Amis de l'histoire du pays vizillais, a donné un élan à ce projet », a-t-il souligné. Des 300 exemplaires évoqués, 2 000 ont finalement été imprimés. « Des 40 pages imaginées, on est passé à 90 » dans cet ouvrage qui évoque la quête de l'albâtre mais aussi l'histoire et les événements locaux. « Si la BD compte 500 vignettes, je pense que nous avons dû réaliser 5 000 dessins. » Cette BD est « une dédicace aux historiens amateurs qui avec le monde scientifique » ont permis cette révélation. « La "Revue de l'art", la plus lue au monde, relate cette découverte », s'est enthousiasmé Georges Martin. Elle replace Notre-Dame-de-Mésage sur la carte du monde et dans l'histoire de l'art.



Georges Martin et Philippe Gorgeot ont réalisé la totalité des dessins à la main. Robert Aillaud, historien local, a fourni toute la documentation relatant ses recherches sur l'albâtre, thème de la BD. Photo Le DL/E.Z.

La bande dessinée est en vente auprès des Amis de l'histoire du pays vizillais et dans les boutiques : des musées de la Révolution à Vizille, de l'ancien évêché à Grenoble, de Saint-Antoine-l'Abbaye et celui de Gap.

E.Z.



Le lendemain matin, **les élèves de l'école élémentaire** sont venus rencontrer Emilie Sartelet et Philippe Gorgeot et ont ainsi pu admirer leur œuvre respective. **Ce fut l'occasion d'un riche échange entre les élèves et les artistes.**

Désormais, la Marianne a trouvé demeure à l'accueil de la Mairie de Notre Dame de Mésage et est accessible à toute personne qui voudrait la voir. Pour vous procurer la BD « La Pierre des Rois », vous pouvez contacter l'association « Les Amis de l'Histoire du Pays Vizillois » au 325 rue de la République à Vizille (04 76 78 80 55).

NOTRE-DAME-DE-MÉSAGE

Les écoliers, la bande dessinée et le buste de Marianne

Alors que le buste de Marianne, taillé dans un bloc d'albâtre et dévoilé mercredi, était encore présent en la salle du Moulin [lire notre édition du vendredi 24 septembre], les enfants de l'école ont pu le découvrir en toute intimité. En compagnie de la sculptrice Émilie Sartelet, ils ont appris comment à partir d'un bloc brut, celle-ci a fait apparaître une forme humaine.

Dans le même temps, Georges Martin, dessinateur de la BD « La pierre des rois », était lui aussi présent afin de raconter la fabrication d'une bande dessinée. Son ouvrage retrace la quête de Robert Aillaud, parti à la redécouverte de l'albâtre de Notre-Dame-de-Mésage et dont quelques pages racontent la naissance du buste.



Les enfants de l'école avec la sculptrice Émilie Sartelet et le dessinateur Georges Martin. Photo Le DL/Christelle PERNET

Chantier participatif, la peinture du city stade

Le city stade de la commune a été entièrement rénové.

En effet, les planches cassées ont été remplacées par l'agent communal Cyrille Delaporte et l'adjoint aux Travaux, Daniel Di Fruscia. Les anciens filets ont été changés par des nouveaux.

Un appel à chantier participatif a été lancé auprès de la population par l'intermédiaire de la newsletter électronique mensuelle. La municipalité tient à remercier chaleureusement les familles participantes.

Le city stade a, grâce à elles, retrouvé des allures de jeunesse !



Ainsi, ce sont 5 familles qui sont venues participer à la peinture du city stade le samedi 25 septembre au matin. Les enfants et les parents ont bien travaillé. Un petit goûter a été offert aux enfants. Petits et grands ont passé un très bon moment !

Nous souhaitons que leur travail soit respecté par tout le monde, y compris par les personnes qui ont cassé les nouvelles planches qui avaient été installées avant la peinture, et qui ont donc dû être changées à nouveau...

Ensemble, respectons les biens communs !

Cérémonie commémorative

Le 22 juillet dernier a eu lieu la cérémonie commémorative de l'accident de car qui a eu lieu il y a 14 ans de cela à Notre Dame de Mésage, où 26 pèlerins polonais ont perdu la vie et 24 autres ont été blessés.

Cette cérémonie s'est déroulée en présence du **Consul Général de Pologne Hubert Czerniuk**, de **Jérôme Buisson**, **Daniel Di Fruscia** et **Marie-Hélène Badier**, élus à Notre Dame de Mésage, de **Messieurs Thuillier et Lamy**, élus à Vizille, de **Madame la Présidente de l'association polonaise de Grenoble**, du **Recteur de Notre Dame de la Salette**, et du **Commandant Bérêche de la caserne des Pompiers de Vizille**.



Avec une grande émotion, ils ont rendu hommage aux victimes au pied de la stèle du Hameau du Grand Pont. Une minute de silence a été observée avec une pensée pour Irène Hirczak, habitante de la commune décédée en 2018, qui a œuvré pour que perdure la mémoire de cette tragédie.



🎵 Festi Mésa'Joie

Le Festi Mésa'Joie, festival de poche entre St Pierre et Notre Dame de Mésage, s'est déroulé les 15, 16 et 17 octobre après un report de deux ans, imposé par la situation sanitaire. Les spectateurs sont venus nombreux et étaient ravis de la programmation du festival.

Le collectif prépare d'ores et déjà la nouvelle édition de mai prochain !

Plus d'informations dans l'article page 16.



Interview M. Rouvidant

Découvrez dans cette nouvelle rubrique, le portrait d'une mésageoise ou d'un mésageois.

Pour ce numéro, nous avons rencontré Christian Rouvidant, mésageois depuis 1980. Ce fut le géomètre à qui la commune et les lotisseurs ont fait appel pour concevoir la plupart des lotissements, lors de la grande période de l'urbanisation du village.



M. Rouvidant, racontez-nous comment vous en êtes arrivé à dessiner les lotissements.

J'ai créé mon cabinet de géomètre expert en 1970 et l'ai géré pendant 35 ans jusqu'à sa cession à mon successeur lors de mon départ à la retraite en 2005. Un géomètre intervient dans de multiples domaines. Les gens pensent que notre activité se limite à borner les terrains, mais c'est loin d'être notre activité principale. J'intervenais sur une vingtaine de communes,

dont Vaulnaveys le haut et le bas, St Martin d'Uriage, Brié, Herbeys, Jarrie, Champagnier, Monchaboud, Vizille, Séchilienne, St Barthélémy de Séchilienne, Champ-sur-Drac, Claix, St Georges de Commiers, pour les plus proches et bien entendu : Notre-Dame de Mésage dont le maire à l'époque était M. Mingat.

Pour ce qui concerne les lotissements réalisés sur notre commune, ce n'est pas moi qui ai décidé quoi que ce soit. Au départ ce fut un client lotisseur qui fit appel à mes services de géomètre. Le premier fut le lotissement du Moulin, suivi de celui des Templiers. Mon cabinet est intervenu comme concepteur et maître d'œuvre de ces deux lotissements, c'est-à-dire chargé d'une mission complète d'urbanisme, de maîtrise d'œuvre et de bornage des lots.

L'aménagement des lotissements entraîne en effet la création de routes et de réseaux. Les compétences du géomètre-expert en matière d'ingénierie sont alors souvent requises pour concevoir leurs caractéristiques, dresser les plans d'exécution, consulter les entreprises, implanter les ouvrages, suivre les travaux, en résumé en assurer la maîtrise d'œuvre lorsque le client le souhaite (cas le plus fréquent).

Ensuite, pour La Touche, le Champbord et Les Terrasses, il a été fait appel à mes services en tant que géomètre, pour faire les relevés topographiques, le bornage des lots et les formalités cadastrales (numérotation des lots) sans mission d'urbanisme ni de conception.

Plus tard, l'urbanisation concerna cette fois le secteur haut de la commune en amont de la RN85. Un lotisseur a commencé par Montalay 1, Montalay 2, puis Les Collines, suivi beaucoup plus tard par le

lotissement des Bouleaux financé et réalisé cette fois par le propriétaire lui-même. A cette même époque, à l'étage au-dessus, ce fut le lotissement Champ du Roule, riverain des terrains militaires, dont le bornage par ailleurs nous avait été confié par le Ministère des Armées (1 Km², 72 bornes).

Dans la genèse d'un lotissement, dès les premières négociations avec les propriétaires de terrains, le lotisseur fait appel à un géomètre pour établir le plan topographique et analyser ce qu'il est possible de faire (enquête réseau, enquête urbanisme) ce, au travers d'une étude de faisabilité à partir de laquelle le prix du terrain peut être proposé. En cas d'accord, le promoteur sollicite, à l'aide du géomètre, un permis de lotir (maintenant permis « d'aménager »). Le plus important est en effet l'obtention de cette autorisation de lotir pour que le lotisseur puisse acheter le terrain au propriétaire et envisager les travaux d'aménagement. Dans ce but, il demande au géomètre de consulter les entreprises de travaux publics et choisit entre les mieux disant (prix, délais, compétence, références etc.). Le lotisseur in fine ne peut vendre ses lots qu'à l'achèvement des travaux (réseaux, routes, bornage).

La réalisation de tous ces lotissements et ensemble immobiliers a été rendu possible grâce à la bonne intelligence ayant régné entre ces investisseurs-promoteurs-lotisseurs et le maire de la commune (M. Mingat puis M. Thirion), chacun apportant sa compétence et son efficacité. Les équipements communaux ont en effet suivi cette progression de la population (école, réseaux primaires, réservoir, etc.).

Au début de la création des lotissements, la commune ne comptait que 272 habitants pour ensuite culminer dans les années 90 à plus de 1300 habitants.



Dans ces lotissements, était-ce des maisons individuelles uniquement ?

Oui et non. A cette époque, la maison individuelle l'emportait. Mais par exemple au lotissement du Moulin, deux immeubles ont en outre été accueillis.

À Notre Dame de Mésage, les derniers lotissements ont été réalisés à la fin des années 80. Depuis, le code de l'urbanisme a beaucoup évolué et il est devenu difficile de poursuivre l'expansion de l'urbanisation de la commune, sans oublier en plus, la problématique de la côte de Laffrey qui la coupe en deux.

À l'époque de M. Mingat, la réglementation de l'urbanisme était plus souple. Toutefois, j'ai pu remarquer que les surfaces nécessaires pour obtenir un permis de construire ont progressivement diminué afin de « limiter la consommation de l'espace ». Cela a changé bien des choses.

Sans la volonté de M. Mingat et de son Conseil Municipal, rien ne se serait fait. Les principales opérations d'aménagement ont en effet été faites pendant le mandat de M. Mingat et se sont poursuivies et terminées sous celui de M. Thirion.

Le travail de préparation pour la création d'un lotissement nécessite au moins un an de délai. Ensuite, la vente des lots s'étale sur 3 à 4 ans. À NDM, la demande étant forte, le remplissage des lots fut rapide.

Pour le Plan du Noyer, il n'y a pas eu de lotissement à proprement parler. C'était au coup par coup, les propriétaires vendaient une partie de leur terrain.

On les accompagnait dans leurs démarches. Les propriétaires ayant conçu un tracé pour leur route, nous sommes intervenus en qualité de géomètre, mais pas comme concepteur. Nous les avons aidés à délimiter leurs lots et entériner leurs tracés. Mais pas de lotissement. Les routes se sont faites en accord avec les propriétaires, tronçon par tronçon. Ça se faisait dans la bonne humeur et le bon sens, avec les moyens du bord. À NDM, il n'y avait pas une grande diversité de propriétaires terriens. J'avais souvent comme clients les mêmes familles. Le géomètre ce n'est pas qu'un professionnel faisant des relevés topographiques ; à partir de ceux-ci, il réalise souvent des études.

C'est ainsi que le cimetière de l'église étant arrivé à saturation vers la fin du siècle dernier, il a fallu envisager un nouveau cimetière. Il m'a été confié la mission de réaliser le cimetière paysager, situé à l'aval immédiat de la chapelle St Firmin, mission qui m'a conduit à concevoir ce projet particulier et consulter les entreprises de travaux paysagers.

Aujourd'hui, son extension est programmée car il n'y a bientôt plus de places disponibles au columbarium suite au recours grandissant à la crémation.

Ce que je peux dire, c'est qu'entre 1970, année où je me suis installé et 2005, lorsque j'ai cédé mon cabinet de géomètre, il y a eu une grande évolution. La commune s'est énormément boisée. En 1970, les champs et les prairies l'emportaient. C'était une commune rurale. Aujourd'hui, les arbres ont poussé partout y compris dans les propriétés bâties. On le remarque par exemple derrière la Mairie où prospère actuellement une sorte de forêt anarchique, alors qu'auparavant il s'agissait de prairies de fauche.

J'ai vendu mon cabinet de géomètre en 2005 (10 personnes), mais ai continué à travailler jusqu'à mes 75 ans (2015) en tant qu'Expert auprès du Tribunal Administratif.

Vous avez également une activité artistique. Laquelle ?

J'ai commencé à peindre à 17 ans, pour le plaisir, pratiquant d'abord la peinture à l'huile avant de passer ensuite à l'aquarelle. Il fut une période où je peignais beaucoup.

J'ai eu notamment l'occasion de réaliser une centaine d'aquarelles témoignant de l'histoire de certains éléments du patrimoine du sud grenoblois, toutes regroupées dans un livre intitulé « Promenade dans le sud grenoblois », paru en 2010 (toujours disponible).

J'ai également participé à la réalisation d'un livre à l'occasion de la pièce « Si St Firmin m'était conté », pièce écrite par Pierrette Tournier, ma participation concernant la seconde partie de l'ouvrage, partie historique et architecturale de la chapelle St Firmin ainsi que les aquarelles imageant l'ouvrage (Livre épuisé).

Plus récemment, M. Toia, ancien maire, a fait appel à moi pour dessiner les nouveaux vitraux de la chapelle St Firmin. Une fois les dessins conçus, les vitraux ont été réalisés par la section Vitrailliste de la MJC de Vizille dont je faisais partie. La commune a financé les fournitures (châssis, verres, plomb) et quatre vitraillistes de la MJC ont travaillé bénévolement à leur réalisation : Alain Chabert, René Eybert, André Garcia et moi-même. Ce fut un labeur long et délicat, exigeant dextérité et savoir-faire. Je suis fier du travail qui a été accompli car, de l'avis des visiteurs, ces vitraux embellissent vraiment la chapelle.





La semaine du goût à l'école maternelle

- La classe des élèves de Petite Section ont travaillé sur le petit déjeuner équilibré.

Le lundi, ils ont pu goûter des aliments appartenant à **la famille des fruits** (frais, compotes, jus), le mardi, **les produits laitiers** (lait, fromage, yaourt...); le jeudi, **les produits céréaliers** (biscotte, pain, céréales) et le vendredi **les boissons** (boisson chocolatée). Pour finir, ils ont choisi un aliment dans chaque famille pour **composer leur petit déjeuner équilibré**.

- La classe des élèves de Moyenne et Grande Section **ont réalisé une soupe**. Chaque enfant devait apporter **2 légumes au choix** et avant de réaliser le potage, ils ont **créé un portrait** à la manière de l'artiste ARCIMBOLDO.



La nouvelle directrice de l'école élémentaire

Cette année, l'école élémentaire a accueilli une nouvelle enseignante qui a été nommée sur le poste de directrice. Il s'agit de **Loren CAZEAU-OLIVERO**.

« Originaire de l'Oisans et habitant actuellement à Vizille, j'ai été ravie d'obtenir ce poste d'enseignante et de directrice pour l'année 2021-2022. J'apprécie beaucoup cette école dans laquelle je m'étais déjà rendue pour effectuer un remplacement. D'autant plus que le petit effectif de ma classe de CE1-CM2 me permet de travailler dans des conditions particulièrement agréables ! »



Trois séances de vélo à l'école, racontées par les CP

Première séance le 5 octobre :

Aujourd'hui on a appris les **règles de sécurité pour faire du vélo**. Le papa de Malone (notre moniteur) a expliqué qu'il faut vérifier son vélo avant de monter dessus, il doit être en bon état.

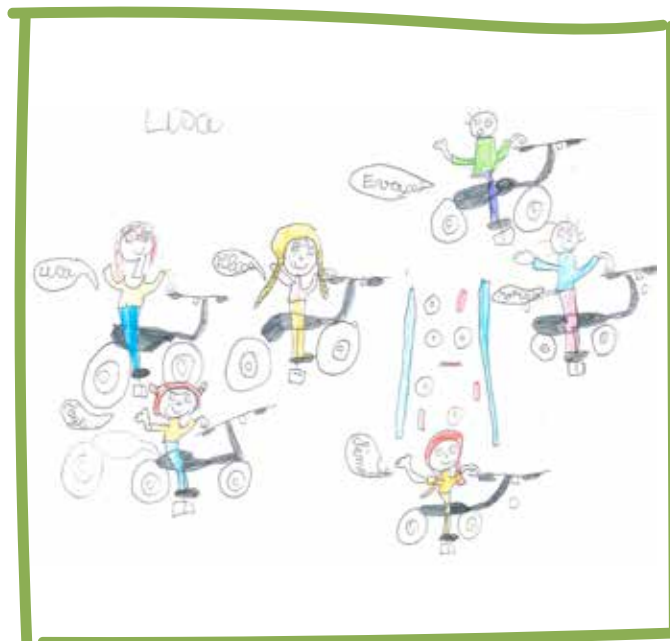
- Les pneus doivent être assez gonflés.
- Les poignées ne doivent pas être percées, sinon on peut se faire mal.
- On doit vérifier les freins.
- On doit aussi vérifier la hauteur de la selle.

Puis on met son casque pour démarrer.

Quand on roule dans la cour, on doit pédaler doucement pour ne pas se rentrer dedans. Si on sent que l'on va trop vite, il faut freiner mais pas trop fort car sinon on peut tomber et déraper. On ne peut pas se doubler.

Deuxième séance le 12 octobre :

En premier, on a vérifié **le bon état de notre vélo** après avoir mis **le casque**. On a appris à **se mettre debout sur le vélo** sans pédaler avec les pédales au même niveau, c'est la position du cavalier. On passait sur des traits bleus qui représentaient la rivière. On a fait **un slalom entre des plots**, ce n'était pas très facile. On ne peut pas se doubler.



Troisième séance le 19 octobre :

On a mis notre casque et vérifié que notre vélo était toujours en bon état. Puis les crocodiles dormaient et il ne fallait pas faire de bruit pour ne pas les réveiller. On devait aussi **passer entre deux plots jaunes** ou dans un étranglement. Pour réussir à diriger ton vélo, il faut regarder loin devant en direction de là où tu veux aller.

Le hockey des CE1

Depuis le CP, nous apprenons en sport à faire du hockey dans la cour de l'école.

On débute toujours les séances par un échauffement :

- Le long d'une ligne on doit pousser notre palet avec la crosse le plus vite possible.
- Puis on doit donner des petits coups et aller au bout de la ligne toujours le plus vite possible.



Après, on fait des ateliers où on apprend à viser :

On doit essayer de faire passer le palet entre les jambes d'un copain ou entre 2 plots, de plus en plus rapprochés. Puis, on s'entraîne à se faire des passes ou à viser dans la cage. **Et depuis cette année, on fait des petits matchs**, les filles contre les garçons, c'est trop bien. Parfois ce sont les filles qui gagnent et parfois les garçons.

Les CE1 de la classe de CP/CE1



Nouveaux équipements hivernaux



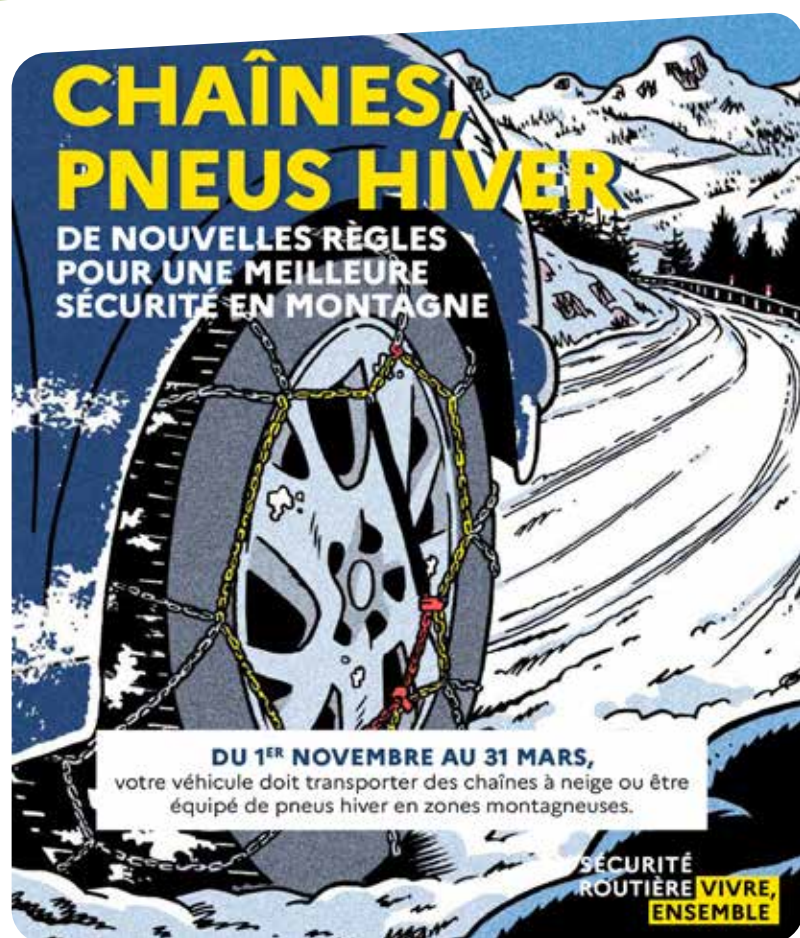
À partir de 2021, chaque année, en période hivernale (s'étendant du 1er novembre au 31 mars), il sera obligatoire d'équiper son véhicule en pneus hiver ou de détenir des chaînes ou chaussettes à neige, dans certaines communes des massifs montagneux, dont Notre Dame de Mésage.

Pourquoi cette nouvelle réglementation ?

L'objectif de cette nouvelle réglementation est de renforcer la sécurité des usagers en réduisant les risques spécifiques liés à la conduite sur routes enneigées ou verglacées. Il s'agit aussi d'éviter les situations de blocage en région montagneuse, quand des véhicules non équipés se retrouvent en travers de voies, dans l'incapacité de se dégager, immobilisant tout un axe de circulation.

Tous les véhicules à quatre roues et plus, sont concernés par cette évolution réglementaire : véhicules légers, utilitaires, bus et poids-lourds. De nouveaux panneaux de signalisation informeront de l'entrée dans une zone à équipement obligatoire. En cas d'absence de neige ou de verglas, les dispositifs amovibles – chaînes ou chaussettes à neige - sont conservés à bord du véhicule.

Jusqu'au 1er novembre 2024, les pneus neige uniquement marqués «M+S» seront tolérés.



Les pneus 4 saisons (4S, All Weather, All Season) n'ont pas de définition réglementaire : pour être considérés comme pneus hiver, il faut qu'ils soient estampillés « 3PMSF », ou au minimum « M+S » pour la période transitoire des 3 premières années d'application de la nouvelle réglementation.

Les véhicules portant des pneus à clous sont exonérés des obligations d'équipement.

Toutes les informations sur securite-routiere.gouv.fr

Chaînes et pneus hiver

Il faudra au choix, ou détenir des dispositifs antidérapants amovibles (chaînes et chaussettes), ou équiper son véhicule de pneus hiver.

Les pneus hiver

Les pneus hiver, au sens du décret, sont les pneus relevant de l'appellation "3PMSF" (3 Peak Mountain Snow Flake), identifiables par la présence du marquage du "symbole alpin" et de l'un des marquages "M+S", "M.S" ou "M&S".



Vous changez d'adresse

Pensez à signaler tout changement d'adresse, même intracommunal, pour la mise à jour des listes électorales. En cas d'édition de nouvelles cartes, la vôtre vous serait ainsi envoyée à la bonne adresse...

Joindre à votre demande un justificatif de domicile récent (- de 3 mois).





Fermeture de la route de Champ

La Route de Champ, voirie communale entre la Place St Sauveur et la commune de Champ/Drac, fait l'objet d'un transit de véhicules important, notamment pendant les vacances scolaires.

Suite à la rencontre entre des élus et des habitants situés à proximité de celle-ci, il avait été décidé, dans un premier temps, de fermer à la circulation ce tronçon par arrêté municipal, pendant le pont de l'Ascension 2021.

En concordance avec la commune de Champ sur Drac, un arrêté commun a été pris afin d'interdire la circulation des véhicules sur "La Route de Champ" tous les week-ends des vacances scolaires, du vendredi soir au lundi matin, jusqu'à août 2022.

L'été prochain, nous ferons le bilan de ces fermetures.



Ouverture de la chasse

Pour une information complète pour les habitants de la commune, l'ACCA communique les jours chassés ainsi que l'utilisation des territoires. L'activité de la chasse a ouvert le dimanche 12 septembre 2021 et se clôturera le 28 février 2022 pour le département de l'Isère.



Sur la commune de Notre Dame de Mésage, les jours de chasse sont les suivants :

- Du dimanche 12 septembre 2021 au dimanche 10 janvier 2022 : tous les jours sauf les vendredis.

La chasse au gros gibier (battue) se pratique tous les mercredis, jeudis, samedis, dimanches et jours fériés éventuels (sauf si vendredi).

- Du dimanche 10 janvier au dimanche 31 janvier 2022, uniquement en battue les mercredis, jeudis, samedis et dimanches.
- Du lundi 1er février au dimanche 28 février 2022, uniquement en battue les samedis et dimanches.

Sur les terrains communaux les battues sont signalées par des panneaux « chasse en cours ».

Le chemin reste ouvert au public mais **il faut rester prudent et se renseigner auprès du premier chasseur rencontré** pour connaître la direction de fuite du gibier ainsi que de l'organisation de la battue. Il est préférable de **porter des tenues claires ou vives**, de privilégier les sentiers balisés ou régulièrement empruntés, de **signaler sa présence aux chasseurs** (en parlant ou en faisant signe).

Concernant le terrain militaire situé en sa totalité sur la commune de Notre Dame de Mésage, ce terrain est **totalelement interdit à tous publics** par décret ministériel n° 81-132 du 6 février 1981. Il est délimité par des panneaux « terrain militaire entrée interdite ».

L'ACCA est locataire dudit terrain par bail avec France-Domaine et à ce titre peut y pratiquer la chasse en toute légalité. De plus il est demandé aux sociétaires de l'ACCA, dans la mesure du possible, de **privilégier l'activité de la chasse sur ce périmètre interdit au public** dans le but de ne pas gêner les autres utilisateurs de la nature.



Déclaration annuelle des ruches : du 1er septembre au 31 décembre

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française

Elle doit être réalisée chaque année,
entre le 1er septembre et le 31 décembre, en ligne,
sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches,
en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux
déclarants par mail à l'adresse suivante :
assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr

À noter : Pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs
souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est
possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre
le 1er janvier et le 31 Août. Cette démarche ne dispense cependant
pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement
entre le 1er septembre et le 31 décembre).

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour
tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première
ruche détenue.



Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie du 11 novembre aura
lieu à 10h30 sur le parvis de la Mairie.



11 NOVEMBRE
COMMÉMORATION
DE L' ARMISTICE

Vous avez plus de 65 ans

Les personnes qui ont eu 65 ans en 2021 ou les nouveaux
arrivants ayant 65 ans et plus, **peuvent s'inscrire au CCAS**
(Centre Communal d'Action Sociale) de la commune
en contactant le secrétariat de la Mairie.





Port'Âge de livres à domicile

Vous rencontrez des difficultés temporaires ou définitives pour vous déplacer à la bibliothèque et vous souhaitez continuer à faire de nouvelles découvertes ? Avec le portage de livres à domicile, les livres, magazines, liseuses, CD et DVD viennent à vous !

Il s'agit d'une initiative gratuite de la commune de Notre Dame de Mésage pour les habitants de la commune, en collaboration avec la Médiathèque de Vizille.

Comment en bénéficier ?

- En complétant le bulletin d'inscription
- et
- En s'inscrivant à la Médiathèque de Vizille

Le bénévole prendra contact avec vous pour échanger, vous aider à vous inscrire ou déterminer vos choix.

Coordonnées Médiathèque :

Mail : mediatheque@ville-vizille.fr

Tél : 04 76 78 86 43

Site internet : <https://www.mediathèque-vizille.fr>

Coordonnées Mairie :

Tél : 04 76 68 07 33

Mail : portagelivres@notredamedemesage.fr

Adresse : Place de la Mairie
38220 Notre Dame de Mésage

Modalités d'inscription et d'emprunt à la médiathèque :

Tarifs par an : 5 euros (0/21 ans) ; 10 euros (Adultes) ; 5 euros (Demandeur emploi, RSA, travailleur handicapé).

Chèque à l'ordre du **Trésor Public**.

Il est possible d'emprunter jusqu'à 9 documents pour une durée de 3 semaines.

Le déroulement :

Compléter le bulletin d'inscription et le transmettre à la Mairie.

Si nouvelle inscription à la Médiathèque, celle-ci pourra se faire par l'intermédiaire du bénévole. En cas d'impossibilité de déplacement, le bénévole pourra effectuer l'inscription.

Le portage se fait **le premier vendredi du mois** ;

Le lecteur informe la Mairie par courrier/mail/téléphone, de ses choix ou de ses goûts ou centres d'intérêts **le 1er jeudi du mois au plus tard**. Le bénévole sera amené à choisir pour le lecteur en fonction de la disponibilité des sélections.

Bulletin Inscription Port'Âge de Livres

Nom, Prénom :

Adresse :

Date de naissance :

Téléphone :

Adresse électronique :

Déjà inscrit ? :

Goûts/Centres d'intérêts :

.....

Vous souhaitez participer à cette initiative en tant que bénévole ?

Faites-vous connaître auprès de la Mairie et vous serez mis en relation avec le lecteur.



Travaux

Voici quelques exemples effectués dernièrement.



Réfection du city stade - **Avant**



Réfection du city stade - **Après**



Réfection du city stade - **Après**



Entretien des espaces verts derrière la mairie.



Entretien des espaces verts au-dessus de la mairie.



Entretien des espaces verts au-dessus de la chapelle St Firmin.



Réfection du gazon au cimetière paysager.



Nettoyage de la friche de la Maison bourgeoise - **Avant**



Nettoyage de la friche de la Maison bourgeoise - **Après**

Dans la cour de l'école élémentaire :



Installation de grandes jardinières pour que les enfants fassent des plantations.



Dépose des paniers de basket et pose de cages de handball.



Association Yes-Yoga Et Sophrologie

Pour accompagner en douceur le changement de saison, préparer sereinement l'hiver et renforcer son immunité, l'association Yes propose des pratiques adaptées lors des ateliers collectifs mensuels. Prenez le temps de les découvrir, elles s'intégreront dans votre quotidien.



- **Yoga** : Développe la capacité respiratoire, le renforcement musculaire et ligamentaire, favorise l'apaisement du mental et la gestion des émotions, la conscience de soi, renforce la concentration, stimule l'énergie vitale...
- **Sophrologie caycédienne** : Se fonde sur un entraînement personnel basé sur des techniques de relaxation dynamique et d'activation du corps et de l'esprit. Elle permet de mieux se connaître, de favoriser un état de sérénité, de bien-être et de renforcer les attitudes positives dans la vie de tous les jours.

Les ateliers de la saison se déroulent en Salle d'Évolution

(Sous l'école la Romanche, accueil à 9h15) de 9h30 à 12h

Samedi 27 novembre - Samedi 11 décembre - Samedi 8 janvier

Lors de votre pré-inscription, les conditions de pratique et de lieu seront précisées.

<https://yes-yoga-et-sophrologie.jimdosite.com/>

Enthousiasme et volonté suffisent amplement pour y participer, Notre plaisir sera de vous accompagner !

Pour un anniversaire, les fêtes de fin d'année ou simplement la joie de faire découvrir un atelier, offrez une carte cadeau personnalisée.

Association Yes-Yoga Et Sophrologie

37 Allée du Connex

38220 Notre-Dame-de-Mésage

06 67 97 66 06

<https://yes-yoga-et-sophrologie.jimdosite.com>

Chers parents et enfants,

Cette année encore le Sou sera là pour vos enfants !
Pour leur faire plaisir et profiter tous ensemble de bons moments !

Nous vous présentons le nouveau bureau :

- Présidente : Alexandra Petrizzelli (maman de Selena GS, Giulia CE1, et Alessia CM2)
- Trésorière : Claudine Villani (maman de Rafael CE2)
- Secrétaire : Anaïs Blanc Militello (maman d'Evan CP)
- Laurianne Gobba (maman de Clémence CP)

Nous allons vous proposer diverses actions afin de pouvoir aider l'école à financer les sorties scolaires, toujours dans le respect des règles sanitaires.

Pour rappel, le Sou dispose d'un Padlet afin de pouvoir échanger les informations
<https://padlet.com/anaismilitello/Soudesecolesndm>

Sou des écoles



FESTI MESA'JOIE



Festi Mésa'Joie

Le savoir-faire, la passion et le talent d'artistes de la région, ont enrichi cette édition d'une grande diversité avec une soirée de Clavecin, une pièce de théâtre, une conférence sur les oiseaux et enfin un concert de variété ; il y en avait pour tous les goûts.

BRAVO et **MERCI** à Marine Balestrieri, la Compagnie Tridi, Claude Colin et au Duo « C'est si bon ». Ils ont, par ailleurs, exprimé leur satisfaction et leur bonheur de retrouver le public en direct. Et enfin, un grand **MERCI** à Mégane Didier qui nous a régalsés avec ses petits mets.

Toute l'équipe s'affaire déjà à vous concocter la 5ème édition qui aura lieu le printemps prochain les 20-21-22 mai 2022.

La quatrième édition du Festi Mesa'Joie a rencontré, cette année encore, un beau succès. MERCI au public qui a répondu nombreux. Pas moins de 128 personnes ont assisté aux trois soirées proposées. Un public par ailleurs très enthousiaste après une longue période de privations.

N'hésitez pas à nous rejoindre pour accueillir un événement chez vous, partager vos idées de spectacles, concerts, conférences ou plus simplement participer à l'organisation de la prochaine édition. Envoyez vos suggestions à festimesajoie@orange.fr

A très vite !

Céline Barraud, Patricia Cuoq, Mireille Gasparutto, Nadine Massard, Philippe Morant, Béatrice Rouger.



Bonjour à toutes et à tous,

Le comité des fêtes est toujours à vos côtés !
Nous organiserons dès que nous le pourrons, des rassemblements
ainsi que notre habituel dîner dansant à thème !
Nous avons de beaux projets que nous espérons pouvoir réaliser
très prochainement !

L'équipe du comité vous dit à très bientôt !



Le Club de l'Âge Heureux

vous propose de participer à ses
concours de belote les 11 décembre
2021 et 5 mars 2022, ainsi qu'à son
loto le 22 janvier 2022.

Infos auprès d'Elvire Sertour :
elvire.sertour@gmail.com

Collecte de textiles

Ne jetez plus vos vêtements, chaussures ou linges de maison... Même usés ou déchirés, ils peuvent servir !



Dans le cadre de son schéma directeur des déchets 2020-2030, la Métropole grenobloise s'est fixé un objectif majeur : **réduire de 50% le poids des ordures ménagères collectées et en recycler les deux tiers**. Ainsi, afin de réduire le volume de déchets textiles envoyés à l'incinération, de favoriser le réemploi et de garantir aux usagers que les textiles dont ils se séparent sont correctement réutilisés, la Métropole grenobloise organise **deux fois par an une opération de collecte de textiles** sur son territoire en proposant des conteneurs temporaires en complément de l'offre actuelle proposée par de nombreuses associations et dans les déchèteries métropolitaines.

La prochaine collecte aura lieu entre le 25 octobre et le 5 décembre.
Sur la commune, un container est placé sur le parking attenant les cours de tennis.

Sont acceptés dans les points de collecte de textiles :

- Les habits et sous-vêtements, foulards, bonnets...
- Le linge de maison : draps, serviettes, nappes...
- Les chaussures
- Les sacs et peluches

Usés ou en bon état, tous ces textiles sont acceptés, à l'exception des textiles mouillés ou souillés (produits chimiques, graisse, terre, peinture...).

Tous les textiles collectés sont triés en fonction de leur état, et sont ensuite répartis ainsi :

- 58,6 % seront réutilisés c'est-à-dire donnés ou revendus par des boutiques de seconde main en France ou bien à l'étranger.
- 32,6 % seront recyclés selon différents procédés :
- **Coupe** : découpés en carré, les textiles deviennent des chiffons d'essuyage à usage industriel et ménager.
- **Défibrage** : lorsque les fibres des textiles sont longues, elles peuvent être refilées et servir à la fabrication de nouveaux textiles.
- **Effilochage** : lorsque les fibres des textiles sont de taille moyenne, elles ne peuvent pas être utilisées à l'identique et sont recyclées pour faire des géotextiles, du rembourrage de coussin, de l'isolant pour les bâtiments, des filtres...
- **Broyage** : coupés en lanières ou broyés, les textiles et les chaussures peuvent entrer dans la fabrication de différents produits : depuis le sol des terrains de sports, à la neige artificielle des sapins !
- 8,8% seront utilisés comme combustibles ou valorisés en énergie.

SONT ACCEPTÉS QUEL QUE SOIT LEUR ÉTAT, MÊME USÉS :

VÊTEMENTS ET SOUS-VÊTEMENTS



LINGE DE MAISON



CHAUSSURES



SACS ET PELUCHES



SONT INTERDITS

- LES TEXTILES MOUILLÉS (RISQUE DE MOISSURE).
- LES TEXTILES SOUILLÉS (PRODUITS CHIMIQUES, GRAISSE, TERRE, PEINTURE...).





Les rendez-vous de la Retraite



Du 6 au 11
décembre 2021

www.rdv-retraite.fr



agirc-arrco

Ensemble pour vous simplifier la vie



Après le succès des Flash retraite et Rendez-vous de la retraite en mai et juin 2021, l'Assurance retraite et l'Agirc-Arrco organisent en novembre et décembre prochains deux nouvelles éditions communes de ces événements dédiés à l'information sur la retraite.

Flash retraite: un événement en ligne pour anticiper ses démarches retraite.

> Du 15 au 24 novembre 2021

Le site éphémère Flash Retraite a pour objectif **d'apporter des conseils sur la préparation de la retraite de base et complémentaire**. Parce que la retraite se prépare tout au long de la vie professionnelle, cet événement entièrement en ligne se propose d'informer les actifs, quel que soit leur âge, sur leurs droits, les démarches à suivre et de découvrir à cet effet les outils et services gratuits proposés.

L'internaute peut **faire le point sur sa situation personnelle** et ainsi estimer l'âge et le montant de sa future retraite, consulter son relevé de carrière tous régimes ou encore, obtenir la liste personnalisée de ses démarches. Des événements en ligne seront proposés, en complément, pour s'informer sur les démarches et les droits à la retraite.

8e édition des Rendez-vous de la retraite : 40 000 nouveaux entretiens retraite proposés.

> Du 6 au 11 décembre 2021

Plébiscités par les actifs à chacune de leurs éditions, les Rendez-vous de la retraite offrent l'opportunité de faire le point sur sa situation personnelle, **par téléphone ou dans l'un des 230 points d'accueil** répartis sur le territoire métropolitain et dans les DROM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, et la Réunion).

Comme pour l'édition de juin, l'Agirc-Arrco et l'Assurance retraite proposeront, en novembre, **40 000 nouveaux créneaux d'entretiens avec un conseiller** des deux régimes, de manière à apporter des informations complètes aux assurés, à la fois sur la retraite de base et sur la retraite complémentaire.

L'événement s'adresse aux actifs, qu'ils soient proches ou non de la retraite. Des informations en ligne compléteront l'événement pour les sensibiliser sur leurs droits et les familiariser avec les services d'aide aux démarches.

Ouverture de la prise de rendez-vous le lundi 15 novembre sur le site www.rdv-retraite.fr

Demandes de Passeport et de Carte d'Identité

La Mairie de Notre Dame de Mésage ne délivre plus de cartes d'identité ou de passeport. Pour une création ou un renouvellement, consultez directement le site du gouvernement service-public.fr afin de remplir le formulaire en ligne.

Vous pouvez vous adresser aux mairies habilitées suivantes : VIZILLE / ÉCHIROLLES / EYBENS / SAINT-MARTIN D'HERES

SAINT-ÉGREVE / LE PONT DE CLAIX / LA MURE / FONTAINE / GRENOBLE / MEYLAN VIF / SASSENAGE

Toute demande se fait sur rendez-vous. Pensez à contacter la mairie concernée par téléphone ou par courriel.





Nouvelles modalités pour établir une procuration



Les élections présidentielles auront lieu les dimanches 10 et 24 avril 2022. Si vous n'êtes pas en mesure de vous déplacer au bureau de vote, vous pouvez établir une procuration. www.maprocuration.gouv.fr est un nouveau service développé par le Ministère de l'Intérieur pour permettre aux administrés d'établir une procuration rapidement et facilement. Ainsi, chaque citoyen inscrit sur une liste électorale souhaitant donner procuration, remplit les informations nécessaires directement sur le site.

Maprocuration permet un suivi numérique de votre demande de procuration électorale. Vous n'avez aucun nouveau compte à créer, aucun document à imprimer ni formulaire papier à renseigner. Les données renseignées sur Maprocuration sont communiquées automatiquement par voie numérique au policier ou au gendarme devant lequel vous vous présenterez pour valider votre identité. Vous recevrez un accusé de réception numérique à chaque étape et vous êtes informé en temps réel de l'évolution de votre demande.

Présenter sa demande aux forces de l'ordre :

Pour effectuer cette démarche, il suffit de se présenter dans la brigade de gendarmerie ou le commissariat de votre choix avec une pièce d'identité et de donner la référence de demande Maprocuration (constituée d'un mélange de 6 chiffres et lettres) qui a été transmise par courriel. Il n'est pas nécessaire d'imprimer le message que vous avez reçu ou l'écran récapitulatif.

La pièce d'identité du mandataire (celui qui va voter pour vous) n'est pas nécessaire. La suite est gérée par le service de la mairie qui vérifie les éléments transmis et envoie un accusé de réception de validation ou de refus au mandant.

En cas de maladie ou d'infirmités graves qui vous empêche de vous déplacer, vous pouvez demander à ce qu'un personnel de police ou de gendarmerie se déplace chez vous pour établir la procuration. Cette demande de déplacement à domicile (ou dans un établissement spécialisé, par exemple un EHPAD) doit être formulée par écrit et accompagnée d'un certificat médical ou de tout autre justificatif attestant que vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer. Présentez au représentant des forces de l'ordre qui se présente à votre domicile la référence de votre demande de procuration (à 6 chiffres et lettres) que vous avez reçue par courrier électronique. Si vous n'avez pas réussi à saisir votre demande, il pourra vous aider à renseigner le formulaire de demande en ligne.

Comment ça marche ?





1000-premiers-jours.fr - Le site de référence de la grossesse aux deux ans de l'enfant

Le site 1000-premiers-jours.fr est conçu par Santé publique France pour répondre aux nombreuses questions que se posent les parents et futurs parents pendant la grossesse et jusqu'aux deux ans de leur enfant. Il délivre des informations complètes et scientifiquement validées, mais aussi des clés d'action pour créer un environnement favorable au développement de l'enfant.

Le site aborde de nombreux sujets parmi ceux qui préoccupent les parents : alimentation de l'enfant, allaitement, environnements physiques et chimiques, relations affectives, bien-être parental, accompagnement... Les enjeux de la période des 1000 jours sont aussi expliqués pour sensibiliser chacun à l'importance de ce moment de vie et savoir comment promouvoir la santé des enfants et des adultes de demain.

Parce que 1000-premiers-jours.fr est le site de référence de la grossesse à deux ans, tous les contenus présents sur le site sont fondés sur les données scientifiquement validées les plus récentes. Ils ont aussi été co-construits avec des partenaires institutionnels et des professionnels.



Fibre Optique Comment équiper son logement ?

Le raccordement des logements individuels

Il est réalisé après abonnement auprès d'un opérateur commercial, Fournisseur d'Accès Internet (FAI) présent sur le réseau, à partir d'un boîtier situé dans la rue et posé par l'opérateur aménageur de l'infrastructure (généralement dans une chambre en voirie ou sur un poteau) destiné à desservir un ou plusieurs pavillons.

L'habitat collectif : immeubles en copropriété ou bailleur, lotissement de pavillons avec voirie privative

Une convention d'opérateur d'immeuble doit être signée avec Isère Fibre pour autoriser l'installation d'un point de raccordement dans les parties communes ou les voies d'accès aux pavillons. Cet équipement en partie privative est réalisé aux frais exclusifs de l'opérateur aménageur, cela ne coûte rien aux habitants. Sans ces conventionnements, Isère Fibre ne pourra pas déployer les infrastructures au sein des colonnes montantes des immeubles ou dans les lotissements privés.

Il faut donc que l'ensemble des propriétaires ou syndicats concernés prenne contact directement auprès de la société ERT Technologies, partenaire d'Isère Fibre.

Contact pour établir une convention

Cindy Conorton / c.conorton@ert-technologies.fr

Pour en savoir plus :

<http://www.iserefibre.fr/copropriete-syndic/>





Mairie :

L'accueil de la Mairie est ouvert au public :

Lundi : 13h30-17h30

Mardi : 13h30-18h00

Vendredi : 13h30-18h00

04 76 68 07 33

mairie.ndmessage@wanadoo.fr

www.notredamedemesage.fr

Les Écoles

École Maternelle : 04 76 08 31 02

École élémentaire : 04 76 68 12 85

Gendarmerie : 17

Déchets :

Numéro vert concernant la collecte et la gestion des déchets :

0800 500 027 (Commande de bac pour les déchets ménagers, date de la collecte des encombrants, etc.)

Les déchèteries :

Péage du Vizille :

Rue du Maquis de l'Oisans, 38220 Vizille

Champ sur Drac :

Rue Léo Lagrange, 38560 Champ-sur-Drac

Vaulnaveys-Le-Haut :

D5E-38410 Vaulnaveys-le-Haut

Médical :

Pompiers : 18

Urgences : 112 depuis un portable

SAMU et Centre Anti-Poison : 15
(en cas d'urgence)

Urgences Médicales : 08 10 15 33 33

Pharmacie de garde :

Servigardes vous informe par téléphone :

08 25 74 20 30 (0,15€/minute)

www.servigardes.fr

Maison Médicale de garde de Vizille :
04 76 08 47 09

- Du lundi au vendredi : 20h-23h
- Le samedi : 14h-18h et 19h-23h
- Le dimanche : 9h-12h, 14h-18h et 20h-23h

Les accès directs sont déconseillés. Il vaut mieux téléphoner avant de se déplacer.

Trésor Public :

Depuis le 7 décembre 2020, les horaires de la Trésorerie de Vizille ont changé. Désormais, le public sera reçu les mardis et jeudis de 8h45 à 12h. Et depuis le 1er janvier 2021, le recouvrement de l'impôt sur le revenu, de la taxe foncière et de la taxe d'habitation a été transféré au Centre des Impôts, avenue Rhin et Danube à Grenoble. Pour autant, la réception du public est maintenue à Vizille.

Eau :

Potable et Assainissement :

Coordonnées utiles à vos démarches :

- Problèmes techniques liés à l'eau potable (fuites, pression, travaux, qualité de l'eau...)

- Souscription d'abonnement, résiliation,

facturation 04 57 04 07 77 ou

www.eauxdegrenoblealpes.fr

Les abonnés à l'eau de Notre Dame de Mésage pourront se rendre aussi, s'ils le désirent, à l'accueil du secteur de Grenoble-Alpes Métropole situé 43 avenue du Maquis de l'Oisans à Pont de Claix (du lundi au jeudi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30, le vendredi de 8h30 à 11h30).

- Problèmes techniques liés à l'assainissement : 0 800 500 048

- Astreinte eau potable et assainissement (soir et week-end et uniquement en cas de nécessité pour une intervention urgente) : 04 76 98 24 27

Voirie

Toutes les demandes liées à ce service doivent être faites auprès de Grenoble-Alpes Métropole au : 0 800 500 027 ou en ligne sur le site lametro.fr
Cette ligne est ouverte de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	
Péage de Vizille	Fermé	12:30 - 17:30	12:30 - 17:30	12:30 - 17:30	09:00 - 12:00 13:00 - 17:30	09:00 - 12:00 13:00 - 17:30	PROXI
Champ-sur-Drac	09:00 - 12:00 13:30 - 17:30	13:15 - 17:30	09:00 - 12:00 13:30 - 17:30	13:15 - 17:30	09:00 - 12:00 13:30 - 17:30	09:00 - 12:00 13:30 - 17:30	PROXI +
Vaulnaveys-le-Haut	09:00 - 12:00 13:00 - 17:30	09:00 - 12:00 13:00 - 17:30	09:00 - 12:00 13:00 - 17:30	09:00 - 12:00 13:00 - 17:30	09:00 - 12:00 13:00 - 17:30	09:00 - 12:00 13:00 - 17:30	MAXI

Renseignements : lametro.fr / 0 800 500 027

Dépôt légal 4ème trimestre 2021

- Responsable de Publication :
Jérôme BUISSON
- Comité de rédaction :
Commission Communication
- Graphisme Mise en Page : Lisa.mgm
- Impression : Mairie
- Tirage : 520 exemplaires



VOTRE PHOTO DE LA COMMUNE ICI ?

Envoyez-la par mail à :
communication@notredamedemesage.fr

Mairie - Ouverture au public

L'accueil de la Mairie est ouvert au public :

Lundi : 13h30-17h30
Mardi : 13h30-18h00
Vendredi : 13h30-18h00

En dehors de ces horaires, vous pouvez laisser un message
sur le répondeur de la Mairie.

Mairie Notre-Dame-de-Mésage

Place de la Mairie
38220 Notre Dame de Mésage

Tél. 04 76 68 07 33

Mail : mairie.ndmessage@wanadoo.fr

Web : www.notredamedemesage.fr

Communication

Pour être mieux informés, rendez-vous sur le site www.notredamedemesage.fr

Et surtout, abonnez-vous à la lettre électronique mensuelle d'informations (newsletter).